

Le 15 septembre 2004

Monsieur Claude Sirois Ministère des Transports 475, boulevard de l'Atrium, 4^e étage Charlesbourg (Québec) G1H 7H9

N/Réf.: 3211-05-398

Objet : Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre

les kilomètres 60 et 84

Monsieur,

La Direction des évaluations environnementales (DÉE) du ministère de l'Environnement (MENV) analyse actuellement la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84. Des informations et documents complémentaires, présentés ci-dessous, seront nécessaires pour procéder à l'analyse environnementale du projet. Préférablement, ceux-ci devraient être déposés pour la période d'information et de consultation publiques prévue en octobre. Il serait donc appréciable que vous nous indiquiez à quel moment vous comptez déposer ces informations.

- 1) Les résultats de la caractérisation du ruisseau Taché réalisée à l'été 2004.
- 2) Les résultats des travaux réalisés concernant la problématique de la grande faune et les mesures d'atténuation envisagées.
- 3) Le détail du calcul des pertes d'habitat du poisson évaluées à 1,35 ha attribuables à la construction des ponts et ponceaux. Les informations suivantes sont requises :
 - la localisation des ponts et ponceaux, leur catégorie (majeur/moyen/mineur), la perte d'habitat associée, le nom du cours d'eau ou, pour les cours d'eau intermittents, le bassin versant correspondant;
 - les pertes d'habitat associées aux interventions à l'endroit du ruisseau Taché;
 - l'évaluation des pertes d'habitat probables, soit celles qui sont causées par les apports, le transport et le dépôt de sédiments qui proviennent des chantiers de

construction et qui entraînent au site même, des travaux, et en aval dans les cours d'eau et dans les lacs, la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. L'approche utilisée dans le cadre de cette évaluation devrait faire l'objet d'une validation auprès de Faune Québec;

- l'évaluation du potentiel de gain d'habitat à l'endroit des tronçons de route abandonnés qui seront restaurés.
- 4) La description du réaménagement de l'accès au parc national de la Jacques-Cartier et la construction du stationnement doivent être documentés. Les impacts environnementaux de ces aménagements doivent être identifiés ainsi que les mesures d'atténuation.
- 5) Les détails suivants concernant le climat sonore :
 - la localisation précise des secteurs identifiés aux pages 5-55 à 5-58 de l'étude d'impact;
 - la localisation précise de la butte anti-bruit prévue pour réduire les impacts du bruit sur les résidences des rues de la Randonnée et Touraine;
 - le climat sonore actuel et prévu pour chacune des résidences dont le niveau de gêne à été qualifié de faible dans l'étude d'impact (page 3-119).
- 6) L'analyse des effets cumulatifs des interventions passées et futures du MTQ sur la route 175.
- 7) Les grandes lignes du protocole de caractérisation et de suivi du milieu aquatique qui sera utilisé dans le cadre de l'état de référence du milieu aquatique que vous prévoyez faire un an avant les travaux. Faune Québec estime qu'en plus de la caractérisation des plus importants cours d'eau de la zone d'étude, une caractérisation en amont et en aval de chaque traversée (incluant les cours d'eau cartographiés comme intermittents) doit faire partie de cet état de référence afin de déterminer les habitats du poisson et les problématiques reliées à la libre circulation des poissons.
- 8) La caractérisation amont-aval devrait être accompagnée d'une proposition concernant les dates de restriction à respecter pour chaque traversée de cours d'eau et du type d'ouvrage à construire. Faune Québec pourra par la suite valider cette proposition sur le terrain avec vous avant le dépôt des plans et devis.
- 9) La superficie de milieu humide qui sera recréé lors du réaménagement du ruisseau Taché et une description des aménagements prévus.

- 10) Les renseignements connus à ce jour concernant l'aspect de la variation des valeurs des résidences et commerces à la suite de la réalisation du projet.
- 11) Dans le contexte de la période d'information et de consultation publiques, il serait intéressant que vous présentiez les concepts types des principales mesures d'atténuation que vous prévoyez mettre en place (bermes filtrantes, barrières filtrantes, bassin de rétention, etc.).
- 12) Vous devriez compléter votre plan des mesures d'urgence en décrivant clairement votre lien avec les autorités municipales (coordonnées des personnes responsables) et faire état des différentes situations d'urgence potentielles.
- 13) Décrire la nature des activités agricoles qui ont cours sur les 5,5 hectares voués à l'agriculture qui seront perdus par la réalisation du projet.
- 14) Décrire les critères de la méthode d'évaluation des impacts (étude d'impact figure 5-1), définir les classes de valeur pour chacun de ses critères et fournir la grille de détermination de l'importance des impacts.
- 15) Vous devriez élaborer sur les avantages et désavantages associés à la mise en place des ponceaux conventionnels et des ponceaux en arche préfabriqués. La DÉE a obtenu des avis contradictoires à votre position de la part de la Direction du suivi de l'état de l'environnement et de Faune Québec concernant les impacts environnementaux associés à la mise en place de ces structures. Faune Québec suggère que vous fassiez l'essai de ponceaux en arche préfabriqués pour un nombre limité de traversées de cours d'eau sélectionnés, et que vous fassiez un suivi afin d'accumuler des données pertinentes sur leur utilisation en regard de la protection des habitats fauniques. Une telle approche est-elle envisageable?
- 16) Le projet de gestion des corridors routier élaboré en 1998 mentionné à la page 58 du document de réponses aux questions et commentaires du MENV.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Nicolas Juneau Chargé de projet